

DÉCISION DU MAIRE

Marchés Publics

CGS

Décision n° DEC_2022_074

Objet : Marché 22 15 003 - Travaux de mise en accessibilité et de restructuration des Services Techniques et de la Salle Colbert, lot n°3: Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaire

Le Maire de PARAY-VIEILLE-POSTE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122-22,

VU la délibération en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal délègue à Madame le Maire pour la durée de son mandat les attributions prévues dans la loi susvisée,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la procédure de passation : procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions de l'article R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

VU le projet de travaux de mise en accessibilité et de restructuration des Services Techniques et de la Salle Colbert,

VU le lancement de la consultation faite à cet effet par avis d'appel public à la concurrence,

VU le rapport d'analyse des offres,

DÉCIDE

Article 1 : de signer le marché 22 15 003 relatif aux travaux de mise en accessibilité et de restructuration des Services Techniques et de la Salle Colbert, lot n°3 : Chauffage – Ventilation - Plomberie - Sanitaire avec la société R2BAT sise 10 Allée des Champs Élysées - 91000 EVRY-COURCOURONNES.

Ce marché comprend une prestation supplémentaire éventuelle (PSE) relative à la ventilation mécanique de la Salle Colbert.

Article 2 : Le délai d'exécution global des travaux est de 6 mois (période de préparation incluse (30 jours)). Le délai d'exécution des travaux pour ce lot est de 4 semaines à compter de la date prescrite par l'ordre de service de démarrage (période de préparation comprise).

Article 3 : Le montant des travaux est de 160 620,15 € HT soit 192 744.18 € TTC dont 150 814,60 € HT pour l'offre de base et 9 805,55 € HT pour la PSE 1.

Article 4 : Les crédits nécessaires au paiement de la dépense figurent au Budget.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Paray-Vieille-Poste,

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

SLOW

ID : 091-219104791-20220701-DEC_2022_074-AU